

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 011-668/15/CC

■ Approbation d'une convention pour la participation de Marseille Provence Métropole à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2015.

DGDAT 15/12481/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon la délibération FCT 003-035/11/CC du 11 février 2011, le Conseil de Communauté a approuvé le protocole cadre de partenariat pour l'extension d'Euroméditerranée et son protocole opérationnel pour la phase 1 (2011-2020) ainsi que les dispositions de financement complémentaire de recouvrement des protocoles.

Ce protocole, qui organise les financements publics de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, a été signé par l'ensemble des partenaires le 30 juin 2011.

Ainsi en 2015, pour financer ses actions et opérations, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée prévoit d'appeler un montant de 16,7 millions d'euros de participations auprès des partenaires publics de l'opération (Etat, Collectivités locales, EPCI).

Ces opérations ont fait l'objet d'une discussion budgétaire au sein de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et chaque collectivité partenaire devra approuver les engagements financiers annuels qui lui incombent.

La participation proposée en 2015 pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est évaluée à 2,4 millions d'euros, somme correspondant aux principes posés par le protocole de financement précité ainsi qu'aux besoins de financement du budget 2015 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée tel qu'adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 5 décembre 2014 pour des montants de 37,9 millions d'euros en autorisations de programme et de 42,2 millions d'euros en crédits de paiement.

Le budget 2015 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée intervient dans un contexte marqué par une conjoncture dégradée, mais avec une confiance des investisseurs bien ancrée.

En effet, l'offre diversifiée renforce l'attractivité du périmètre :

Sur le campus urbain de St Charles, le pôle dédié à l'économie de la connaissance; dans le cadre de l'EcoCité, la construction progressive d'un écosystème d'économie verte; le développement des infrastructures numériques à haut débit, en lien avec la candidature French Tech.

Ainsi en 2015 les paiements prévus (33 millions d'euros sur les seules opérations d'aménagement) marquent un niveau de production soutenu et témoignent d'un rôle moteur de l'activité économique sur le territoire métropolitain.

La dynamique opérationnelle se poursuit avec une prévision d'engagement de travaux de près de 19 million d'euros sous maîtrise d'ouvrage directe et des paiements sur les marchés de travaux pour l'ensemble du périmètre d'un montant de 14,8 millions d'euros

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

La politique de maîtrise foncière se concrétise en particulier par une prévision de paiement de 14 millions d'euros et des engagements nouveaux qui concernent principalement la rénovation urbaine hors ZAC et la ZAC littorale.

Le projet Euromed II bénéficie d'un niveau de crédit d'études affecté à ses opérations pour près de 1,6 million d'euros (boucle à eau de mer, EcoCité, îlot démonstrateur Allar, lancement concours et concertation du parc Bougainville, lancement appel à manifestation d'intérêt pour le macro-lot XXL, étude de renouvellement urbain en franges).

L'ensemble des autres dépenses concerne les actions transversales (poursuite des efforts de promotion, de commercialisation et de communication) qui demeurent stables (3,7 % des dépenses totales en crédit de paiement) de même que les coûts de fonctionnement (15,8 %).

Pour ce qui concerne les recettes, les recettes commerciales en ZAC sont prévues pour un montant de 28,2 millions d'euros et les subventions publiques du protocole se montent au total à 16,7 millions d'euros.

La convention proposée prévoit deux versements échelonnés sur appels de fonds de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée correspondant à ses besoins prévisionnels en 2015 ainsi qu'un compte rendu de l'exécution de cette convention qui sera présentée à l'issue de l'exercice budgétaire :

- 1^{er} versement de 1 400 000 euros dès notification de la convention,
- 2^{ème} versement de 1 000 000 euros en septembre 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret n°95-1102 modifié du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée ;
- Le décret n°95-1103 du 13 octobre 1995 inscrivant l'opération d'aménagement Euroméditerranée par les Opérations d'Intérêt National ;
- Le protocole financier 2006-2012 du 15 décembre 2005 ;
- Le protocole financier du 30 juin 2011 ;
- La délibération FCT 003-035/11/CC du 11 février 2011 approuvant le protocole cadre de partenariat pour l'extension d'Euroméditerranée et son protocole opérationnel pour la phase 1 (2011-2020) ;
- La délibération FCT 009-078/12/CC du 13 février 2012 portant approbation de l'autorisation de programme du protocole opérationnel première phase ;
- La délibération du 5 décembre 2014 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée approuvant le budget 2015.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'Opération d'intérêt National Euroméditerranée.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation d'un montant de 2 400 000 euros à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière 2015, ci-annexée, conclue avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B330 - Nature 204183 - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et au Budget

Jean MONTAGNAC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER